

1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à :

Centre INFFO, Service Clientèle
4, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
tél : 01 55 93 91 82, fax : 01 55 93 17 28
Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

2 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au Centre INFFO un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 920-13 du Code du travail.

Pour chaque inscription à toute autre prestation orale¹, le client reçoit un contrat de prestation de service établi en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au Centre INFFO un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

À l'issue de la prestation, une facture en trois exemplaires sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

À l'issue de toute action de formation une attestation de présence sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

3 - Annulation**Du fait du Client :**

- Les actions de formation professionnelle (L. 900-2 et R. 950-4 du Code du travail).

Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie reçues, moins de 2 jours avant le début de l'action de formation, ou en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, le Centre INFFO se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

- Les prestations ne relevant pas de la formation professionnelle continue.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie, reçues moins de 2 jours avant la date de début de la prestation entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation.

Après le début de la prestation, les demandes d'annulation ou les absences² entraînent le règlement de la totalité du prix de la prestation.

Du fait du Centre INFFO :

- Le Centre INFFO se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

Le Centre INFFO en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait du Centre INFFO.

4 - Paiement

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque à l'ordre de Centre INFFO ;
- pour les administrations, d'une lettre valant commande.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de financement par un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

5 - Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble au Centre INFFO.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

6 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Bobigny sera compétent.

1. Journées d'actualité, universités, colloques, ...

2. Non justifiées par un cas de force majeure.

Règlement intérieur applicable aux stagiaires

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L.920-5-1, R.922-1 à R.922-11 du code du travail).

Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par le Centre INFFO.

Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par le Centre INFFO sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation. Ils sont invités à lire les panneaux d'information qui se situent dans le hall et dans le couloir.

1 / Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité :

→ Boîtiers d'alarme incendie

Des boîtiers "brise glace" situés près des escaliers NORD et SUD 1^{er} et 2^e étages, hall d'accueil et sous-sol. Ils sont reliés à des avertisseurs sonores.

→ Portes coupe-feu

Situées : aux escaliers NORD et SUD (rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e), porte du parking vers le sas et porte du hall sous-sol vers sas parking, porte escalier vers rez-de-chaussée, portes des locaux téléphone et stockage.

→ Eclairage de sécurité et balisage de sortie

Blocs de balisage et de sortie à l'entrée et à l'intérieur des escaliers NORD et SUD et fléchage des escaliers dans les étages. Blocs secours avec grille (parking).

→ Déclencheurs de désenfumage et échelles d'accès terrasse

Escaliers NORD et SUD au rez-de-chaussée (déclencheurs) et escaliers NORD et SUD 2^e étage (échelles accès terrasse).

→ Extincteurs

Parking, sous-sol, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages.

→ Anti-intrusion

→ Contrôle d'accès

2 / Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1/ Appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable

2/ Alerter l'équipe de sécurité de l'étage

La composition de l'équipe est signalée sur le panneau d'affichage des consignes de sécurité placé dans les couloirs de circulation.

Une liste avec les noms et les numéros de bureau et de téléphone est régulièrement mise à jour et diffusée au personnel.

3/ Attaquer le début d'incendie

En attendant l'arrivée des "responsables désignés pour le feu" du Centre INFFO et des pompiers professionnels, **FERMER** la porte du local sinistré.

3 / Consignes générales d'évacuation dès le signal donné par les sirènes d'alarme

- CESSER toute activité de formation
- ETEINDRE les lampes de bureaux et appareils électriques
- FERMER les portes, sans les verrouiller
- FERMER les fenêtres
- SUIVRE LES DIRECTIVES données par l'équipe de sécurité de l'étage
- Si la formation se déroule au 1^{er} ou au 2^e étage, EVACUER l'étage en empruntant les escaliers

Il est INTERDIT de faire usage des ascenseurs pour évacuer.

- NE REGAGNER LE LIEU DE FORMATION que sur ordre du Responsable de Sécurité

CAS PARTICULIER : Handicapés : informer le responsable de sécurité de l'étage qui, aidé de 2 équipiers, prendra toutes les mesures pour l'évacuation.

4 / Conduite à tenir pendant l'évacuation

- Dégager les accès et sorties d'escaliers
- Rester calme et attentif aux consignes des pompiers du Centre INFFO.

5 / Obligations des stagiaires

a) Pour éviter la naissance d'un feu et son extension

- N'introduisez pas des matériaux ou des produits pouvant engendrer un feu.

b) Pour éviter les accidents du travail

- Signalez toute anomalie pouvant entraîner un accident.
- N'utilisez pas des fauteuils roulants comme escabeaux.
- N'encombrez pas les passages de circulation par des objets divers.
- Ne stationnez pas derrière une porte.

6 / Déroulement de la formation

Le bon déroulement des formations est facilité lorsque chacun y prend sa part de responsabilité.

En cas de problème grave, le Centre INFFO peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive.

Cette décision ne sera prise qu'après information préalable de l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications.

En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par la Direction du Centre INFFO.